



SYNDICATS DES TERRITORIAUX VILLE DE NANTES ET C.C.A.S.



CTP du 19 SEPTEMBRE 2016

INTRODUCTION :

Ce comité technique s'est caractérisé, une fois de plus, comme reflétant l'absence d'un réel dialogue social.

Aux interpellations syndicales, les élus et R.H se contentent de faire des réponses à côté ou pas de réponse du tout. Aucun débat n'est possible car l'objectif principal est « d'avancer au plus vite ». Le comité technique est devenu une simple chambre d'enregistrement.

Ce constat doit nous rappeler que seul le rapport de force par la mobilisation de tous permettra de faire avancer les revendications.

2. GESTION DE L'EMPLOI

2A- Tableau de suivi des effectif Ville de Nantes et CCAS

La CGT a interrogé la collectivité sur la non création de postes d'AER alors que 20 classes ont été ouvertes.

Nous avons aussi interpellé sur de nouvelles suppressions d'Assistant Socio Éducatif, par transformation des postes. Pour toute réponse, la RH invoque des raisons statutaires qui sont erronées pour la CGT.

Votes :

Abs : CGT (4), CFDT (4), FO (2), CFTC (1)

Pour : UNSA (1)

2B- Présentation du bilan social 2015 (pour information)

La CGT fait une intervention dénonçant, au regard des chiffres du Bilan Social, l'augmentation de la précarité dans notre collectivité et dénonce le protocole 2003. La CGT revendique la mise en place rapide de la gestion des remplacements de tous les postes vacants (voir inter)



CGT 16 rue du Moulin 44000 NANTES

Tél : 02 40 41 95 46 fax : 02 40 41 59 83

Mail : syndicatville-cgt@mairie-nantes.fr Site internet : www.cgt-nantes.fr

2C- Fiche de gestion RH (pour information)

- rémunération des contractuels
- indemnité de missions ponctuelles

Présentation des outils techniques et législatifs utilisés par la RH mettant en place des règles propres à la mairie, sans aucune négociation avec les organisations syndicales et en dehors du protocole ARTT censé être en vigueur aujourd'hui.

Idem 2B (voir inter), avec dénonciation de cette IMP qui vise à rémunérer la pénibilité et l'augmentation de la charge de travail liées au non remplacement des collègues

2D- Modalité de rémunération des agents volontaires participant aux élections politiques

Transforme les règles de rémunérations afin de permettre aux agents de Nantes Métropole de participer aux élections. Globalement, il s'agit d'instaurer une rémunération forfaitaire. Cet aspect est positif pour la CGT car plus favorable pour de nombreux agents. Cependant, certains aspects du dossier étant moins favorables (paiement des heures supplémentaires, question du repos etc.) De ce fait, la CGT s'est abstenue.

Votes :

Abs : CGT (4)

Pour : UNSA (1), CFTC (1)

Contre : CFDT (4), FO (2)

2E- Carrière et rémunération : impact indemnitaire

2E1- Ajustement et mise à jour du référentiel relatif au complément de rémunération liés aux fonctions et sujétions des agents de catégories C

Ce dossier est la suite et l'application du comité de suivi « carrière et rémunération » du 4 juillet 2016. Sans remettre en cause les légères avancées présentées dans le dossier, la CGT est intervenue pour dénoncer la non prise en compte de la quasi totalité des revendications des agents. Ces revendications, argumentées et construites n'ont même pas été abordées par refus de l'administration. Cela démontre une fois de plus le non respect du dialogue social et le mépris des élus et de la collectivité quant aux demandes des agents.

Votes :

Abs : CGT (4), UNSA (1), CFTC (1), CFDT (4), FO (2)

2E2- Création d'un régime indemnitaire de grade « directeur principal police municipale »

La CGT s'est abstenue sur ce dossier compte-tenu du trop faible nombre d'agents ayant bénéficié d'une revalorisation de leur RIE ;

Votes :

Abs : CGT (4), UNSA (1), CFTC (1), CFDT (4), FO (2)



CGT 16 rue du Moulin 44000 NANTES

Tél : 02 40 41 95 46 fax : 02 40 41 59 83

Mail : syndicatville-cgt@mairie-nantes.fr Site internet : www.cgt-nantes.fr

2F- Application du dispositif « transfert primes/points » pour les agents non titulaires

Bien que favorable à l'intégration de l'ensemble des primes dans le traitement indiciaire, la CGT s'est abstenue car s'interrogeant sur l'intérêt de l'application de ce dispositif, transfert primes/points aux agents non-titulaires. Ce dispositif issu du PPCR ne s'applique normalement qu'aux fonctionnaires.

Votes :

Abs : CGT (4), UNSA (1), CFDT (4)

Contre : CFTC, (1), FO (2)

3. Direction Générale Ressources

3A- Département Finances Marchés Performance : mutualisation de la direction des Finances-Organisation cible (phase intermédiaire) (pour information)

Avant de faire l'objet d'un passage en CHSCT, le 30 septembre prochain, cette information visait à présenter l'organisation cible liée à la mutualisation de la direction finances

4. Direction Générale Déléguée à la Cohérence Territoriale

4A- Département Territoire et Proximité – SEVE : évolution de l'organisation du service Accueil et Surveillance

Dans le cadre de l'évolution organisationnelle et managériale du SEVE, nous était présentée la réorganisation du temps de travail des encadrants avec pour objectif de réduire leur temps de pause méridienne (jusqu'à 4h) pour améliorer leurs conditions de travail.

La CGT s'est abstenue car cette nouvelle organisation entraîne un problème aux ouvertures et fermetures des parcs sans recours à un encadrant de proximité.

Par ailleurs, la CGT restera vigilante à ce que le nombre de postes reste en adéquation avec les besoins (évolution des missions et fréquentation)

Votes :

Abs : CGT (4), UNSA (1), CFDT (4), CFTC (1)

Contre : FO (2)

4B- Département du Développement Urbain – Service Logement : adaptation temporaire de l'organisation

Ce dossier présentait une adaptation temporaire de l'organisation par le recrutement en contrat précaire d'un cat.A. La CGT est intervenue pour regretter que ce renfort ne soit pas pérenne et ne vise qu'à compenser une augmentation substantielle de la charge de travail liée à la rénovation urbaine. Ce renfort ne répond pas réellement aux besoins de ce service qui reste à flux tendu, mettant les agents en difficulté pour remplir leurs missions. La CGT demande le recrutement d'un agent C ou B, titulaire.

Votes :

Abs : CGT (4), FO (2) UNSA (1), CFTC (1)

Pour : CFDT (4)



CGT 16 rue du Moulin 44000 NANTES

Tél : 02 40 41 95 46 fax : 02 40 41 59 83

Mail : syndicatville-cgt@mairie-nantes.fr Site internet : www.cgt-nantes.fr

5. Direction Générale Déléguée à la Cohésion Sociale

5A- Département Enfance et Éducation- Direction de la Petite Enfance : ajustement de l'organisation du secteur RH de la Cellule de gestion

Présentation de l'ajustement de l'organisation du secteur RH de la DPE. La CGT se prononce favorablement sur ce dossier, elle réitère cependant plusieurs de ses revendications : la création d'une équipe volante de titulaires pour pallier les remplacements courts et la mise en place d'un temps de formation pour les temporaires souvent inexpérimentés.

Votes :

Abs : FO (2)

Pour : CFDT (4), CGT (4), UNSA (1), CFTC (1)

6. Direction Générale à la Culture

6A- Dispositifs de vidéo-protection au sein des établissements culturels : (pour information)

- Espace Jacques Demy

- Conservatoire

Ce dossier avait pour objet la présentation du renouvellement des dispositifs de vidéo-protection de l'espace Jacques Demy et du Conservatoire.



CGT 16 rue du Moulin 44000 NANTES

Tél : 02 40 41 95 46 fax : 02 40 41 59 83

Mail : syndicatville-cgt@mairie-nantes.fr Site internet : www.cgt-nantes.fr